



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMP

N° 2026-27

OBJET : Arrêté de circulation pour travaux.

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales

Vu le code de la voirie routière

*Vu la demande de la société HES-HYDRO EURO SERVICE, représenté par M.FRUCHARD
FABIEN situé à DARDILLY (69)*

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les travaux sur le chemin de Grande Cazelle,

Vu l'intérêt général ;

Article 1 : Réalisation d'un branchement d'eau au niveau du chemin de Grande Cazelle

Article 2 : En raison des motifs susvisés, le stationnement (véhicules légers et poids lourds) sera interdit sur toute la zone des travaux à compter du 27 avril 2026 sur 12 jours calendaires.

Article 3 : La sécurité du chantier sera assurée tout le long par la société **HES-HYDRO EURO SERVICE** à l'aide de sens de points de repères décroissants (PR) et empiètement sur la chaussée.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la Commune de Prignac et Marcamps.

Article 5 : Cet arrêté sera adressée à :

- **HES-HYDRO EURO SERVICE** hydro-europe-d@demat.sogelink.fr

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

-Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bourg

-SDIS 33

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Prignac et Marcamps, le 20 avril 2026

Le Maire,
Laury LEFEVRE

